

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le conseil de l'arrondissement a adopté le Règlement **AO-337** intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2017)* ».

Ce règlement prévoit, pour l'exercice financier 2017, l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 15 décembre 2016

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

